



Rapport de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 janvier 2015

Lieu de la réunion : Mundo Namur, rue Nanon, 98, 5000 Namur

Administrateurs présents : Paulette Halleux, Robert Herzog, Stefan Wilski, Jean-François Lothaire (mandaté), Dieter Beckers, Alex Rixhon (Mandaté) (admin LBA), Jean-Baptiste Gallez (admin LBA), Bruno Scordo, Jean-Luc Dufour (Trésorier), Francis Floor (Admin)

Administrateur excusé : Roger Lebrun (mandaté).

Président de la commission sportive : GALLEZ Jean-Baptiste

Trésorier secrétaire : DUFOUR Jean-Luc

Administrateurs absents :

Eric De Schuyter (admin)

René Vincke (Admin)

Clubs représentés :

Bruxelles capitale :

Cercle aéromodéliste Les Aiglons (1)

Brabant Wallon :

Aéro-club Wavre (2), Club Capitaine Aviateur Luc Mommer (2), Les Jardins du Modélisme (1), Model Club Leuzois - Nivelles (1), Model club Terre Franche (1), R. C. Air Club "Les Alouettes" (1)

Namur :

Exocet Rognée (1), Model club de la Meuse (1), Les Accros du Servo (1)

Liège :

Centre Aéromodéliste de Pepinster (1), Les Aigles-Battice (2), Les Faucheurs de Marguerites (1), Piper Club (2), Royale Petite Aviation Liégoise (2), Spirit of St Louis (1)

Hainaut :

Aéro-club José Blairon (1), Equipe Acro Belœil (2), Model Club Havay (1), Petite Aile de la Frontière (1)

Luxembourg :

Aero ModelClub Les Libellules (1), Club d'Aéromod. De Villers La Loue (1), Hirondelles Model Club (1), Model Club Famenne (1)

Nombre de voix « club » représentées : 30

Membres effectifs à titre personnel présents :

Awouters Geneviève, Awouters Jean-Pierre, Beckers Dieter, Bossin Patrick, Bourgeois Yves, Delhaye Bernard, Dessaucy Luc, Dufour Jean-Luc, Halleux Paulette, Hannuzet Evelyne, Herzog Albert, Liber Robert, Lothaire Jean-François, Stalpaert Edmond, Wilski Stefan.

Nombre de voix « membre effectif » présents : 15

Membres effectifs à titre personnel représentés :



Audrit André, Lebrun Roger, Poignart Jean

Nombre de voix « membre effectif » représentées : 3 (procurations)

Membres effectifs à titre personnel absent et excusé : 1

Tordoir Jean-Marie

Membres effectifs à titre personnel absent : 1

Van Wynsberghe Patrick

Assemblée Générale statutaire de l'AAM du dimanche 25 janvier 2015

1. In Memoriam

Une minute de silence est observée pour les 4 personnes qui nous ont quittés.

2. Approbation du rapport de l'assemblée générale statutaire du 26 janvier 2014

Approuvé à l'unanimité.

3. Rapport de la Présidente et des membres du conseil d'administration.

3.1 Assurances

Paulette Halleux rappelle les conditions d'assurances :

- Responsabilité Civile : dommages occasionnés à des tiers (matériels et corporels), les tiers étant modélistes ou non.

- Protection Juridique

- Accidents corporels : corporels à soi-même

- Activités de promotion du sport :

* les sportifs non membres sont couverts lors d'activités de promotion du sport (initiation double commande, journée porte ouverte...);

- Les sportifs non membres sont couverts lorsqu'ils font un essai dans le cadre des activités habituelles du club

- RC et accidents corporels des bénévoles: uniquement en RC si le club les renseigne à la fédération. (Pas en dégâts corporels).

Déclaration nominative des bénévoles au secrétariat, avant l'évènement.

L'AAM recommande de couvrir ces bénévoles pour 10€/an en RC *et* dégâts corporels

Question de Dessaucy : faut-il déclarer la liste des bénévoles lors d'une manifestation quelconque ? Réponse : il vaut mieux en faire des sympathisants, sinon envoyer par mail la liste au secrétariat, le matin même de l'activité.

Paulette rapporte le point de vue de l'assureur : l'AAM est atypique. Les autres sports font appel principalement pour des accidents corporels.

L'AAM déclare plus d'accidents matériels (RC) occasionnés à des tiers.

L'assureur demande à l'AAM de prendre des dispositions pour diminuer le nombre d'accidents matériels, par exemple par la sensibilisation aux règles de sécurité (distances de sécurité, sens de décollage, « taxiage » sur le parking à proscrire, grillages, etc.)

3.2 Décret sur la prévention dans le sport

Francis Floor rapporte de l'ASIF le contenu de ce décret.

Ce décret vise à réduire les risques pour santé dans la pratique du sport, par les moyens suivants :



- définir les contre-indications à la pratique
- établir un plan d'urgence pour chaque club

Francis liste le contenu de base d'un plan d'urgence.

Un canevas de plan d'urgence est disponible à l'AAM, à adapter au sein de chaque club

- autocontrôle des fédérations

3.3 Les brevets

Alex Rixon, en l'absence de Roger Lebrun rapporte les chiffres et statistiques autour des brevets.

La carte brevet junior est maintenant éditée.

3.4 Le point sur les mesures de bruit

Francis Floor commente l'application Web développée par Roger Lebrun. 15 clubs ont participé à deux sessions de formation. Peut faire mieux.

Francis rappelle qu'on doit mesurer TOUS les modèles électriques ET thermiques.

Les mesures et l'encodage sont de la responsabilité des clubs.

Il n'y a que 448 mesures de bruits enregistrées, pour plus de 2500 modélistes...

50% des clubs n'ont rentré aucune mesure de bruit.

Mesurer le bruit de nos modèles est une OBLIGATION vis-à-vis de la Région Wallonne.

3.5 Promotion de l'aéromodélisme

Bruno Scordo rapporte les chiffres et statistiques sur les activités de promotion, les stages de jeunes, etc.

Il rappelle l'existence de subsides en euro pour ceux qui organise ces stages de construction.

Bruno regrette que les modélistes ayant des entrées dans le monde scolaire ne fassent pas plus appel à lui et à la fédération pour introduire ce hobby dans les classes.

Il rappelle aussi le succès de la soufflerie BOREA

3.6 OJP revisité par BMI

Paulette rappelle le magnifique cadeau de BMI à fait aux clubs.

On regrette cependant que 14 clubs sur 61 n'ont pas réagi à cette offre gratuite.

3.7 Trimestriel et Newsletter

Robert Herzog fait un rapport sur les canaux de communication mis à la disposition des membres et affiliés.

- Le trimestriel

Passage en quadrichromie, distribution sous pochette plastique.

- La newsletter,

dont Dieter est le gestionnaire.

Robert demande que les changements des personnes de contact dans les clubs soient rapportés à lui-même, afin de mieux cibler les courriers particuliers.

- Le site Web

Base de données des calendriers, des membres et clubs, des mesures de bruit, des brevets, des déclarations de catégorie, les PV des AG, etc.

Hébergement des sites web des clubs, hébergement même avec le nom de domaine acheté par le club.

Système d'enquêtes, messagerie électronique.

3.8 Infrastructure informatique WWAAM



Alex Rixhon rapporte quelques statistiques sur l'utilisation du système et rappelle les modalités d'emploi et le support disponible auprès de Roger et de lui-même.

3.9 Dernières nouvelles de la DGTA

Pour les clubs en CTR :

- Poids maximal passe de 5 à 6Kg
- Plus d'altimètre obligatoire pour hélico monorotor ayant 1,5m de longueur entre nez et queue.

4. Rapport du trésorier (voir annexe)

Jean-Luc demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le tableau paru dans la convocation. Les comptes 2014 sont approuvés par l'assemblée

5. Rapport des vérificateurs aux comptes

Dessaucy et Gosseries : pas de remarques, que des félicitations.

6. Décharge aux vérificateurs aux comptes

Décharge est donnée par l'assemblée aux deux vérificateurs aux comptes. A l'unanimité.

7. Décharge aux administrateurs

Décharge est donnée par l'assemblée aux administrateurs. A l'unanimité.

8. Décharge au trésorier, Jean-Luc Dufour et aux mandatés, Rober Lebrun, Alex Rixhon et à JF Lothaire.

Décharge est donnée par l'assemblée au trésorier et aux autres mandatés à l'unanimité.

9. Projets 2015

9.1 Intégration des multicoptères

Paulette Halleux dit un petit mot concernant la présentation faite ce matin par la représentante de la DGTA.

9.2 Nouveauté brevets

Alex Rixhon rapporte le projet d'homologation des modèles de catégorie 3 en collaboration avec la DGAC française.

9.3 Gestion informatique des brevets, des déclarations et mesures de bruit

Alex propose d'organiser de nouvelles séances de formation.

Paulette signale que Roger Lebrun souhaite être relevé de sa fonction d'examineur principal. Bernard Delhayé est son remplaçant.

9.4 Canevas du plan d'urgence

Projet mené par Francis Floor.

9.5 Activités de promotion/relations publiques

Bruno Scordo liste les projets pour l'année à venir.

Actions dans les écoles, la soufflerie Boréa continue son voyage itinérant.

Robert Herzog parle d'un projet de journée multidisciplinaire à définir. (Regroupant plusieurs sports de l'air)

Maintien des publications trimestrielles, de la « newsletter » et du site web.



10. Budget 2015

Introduction d'une ligne de report de 2014
Le budget 2015 est adopté à l'unanimité.

11. Cotisation 2015

Elle sera inchangée :
Séniors 25€, juniors 12€, 10€ pour les sympathisants et 50€ pour les indépendants.

La grille de cotisations est adoptée à l'unanimité.

12. Election d'administrateurs AAM : 3 postes à pourvoir

Sortant et non rééligible : Robert Herzog.
Sortant mais ne se représente pas : René Vincke.
Sortant et rééligible : Stefan Wilski.
3 Candidats, 3 mandats sont à pourvoir :
Il y a 46 voix valablement représentées
Pour être élu il faut 24 voix.
Jean-Francois Lothaire est élu avec 44 voix
Alex Rixhon avec 41 voix
Stefan Wilski avec 44 voix

13. Election d'administrateurs pour représenter l'AAM au sein de la Ligue Belge d'Aéromodélisme :

Sortant et non rééligible : Dieter Beckers
Sortant mais ne se représente pas : René Vincke
Gardent leur mandat : Alex Rixhon et Jean-Baptiste Gallez
Candidats : Paulette Halleux et Robert Herzog
Il faut 24/46 voix
Sont élus :
Paulette Halleux : 39/46
Robert Herzog : 39/46

14. Pas d'élection de membre effectif à titre personnel, car pas de poste à pourvoir.

15. Nomination de deux vérificateurs aux comptes 2015

Luc Dessaucy et Georges Gosseries acceptent de reconduire leur tâche.
Réserve : Jean-Pierre Awouters

16. Tour de table

Mr Dessaucy revient sur la cotisation de sympathisant pour couvrir les bénévoles en assurances.
Jean-Luc intervient pour dire qu'un e-mail le matin pour dire qu'un bénévole vient aider, c'est bon, pour être couvert en responsabilité civile mais pas pour les accidents corporels.
Jean-Pierre rapporte que dans son club, tous les bénévoles sont sympathisants et ont une licence sportive, afin d'être conforme aux règles lors des concours.
Bruno scordo parle des subsides à recevoir des Provinces.
Stefan Wilski rappelle que certaines mutuelles interviennent dans l'inscription à un club sportif.

Association d'Aéromodélisme, a.s.b.l. rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles
N°d'entreprise 0417988935



Ensuite la Présidente remercie les membres présents, et clôture l'assemblée 2015.

Le rapporteur

Stefan Wilski